

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI 9 du Mois Thermidor.

Ere vulgaire.

Dimanche 27 Juillet 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis la Maison de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour 6 mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent contenir une reconnaissance de l'Agent des Postes, égale au montant de la souscription, & être adressées franches au citoyen FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui commencera dorénavant le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du triennal, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Francfort, du 8 juillet.

LA guerre que les rois coalisés font à la liberté commence à n'être plus regardée en Allemagne comme une guerre profitable aux peuples de la Germanie. Le cri des François, *guerre aux tyrans, paix & fraternité aux peuples libres*, retenu dans tous les cœurs, & la cause des hommes se sépare de jour en jour de la cause des rois. Cependant ceux-ci travaillent eux-mêmes à décider entièrement cette séparation, d'abord en déclarant qu'ils sont hors d'état de protéger les propriétés de leurs sujets, & ensuite en grévant ces mêmes propriétés d'impôts qui deviennent insupportables.

La d'été de Ratisbonne vient de décider qu'il seroit levé une nouvelle contribution de cinquante mois romains, & on établira ici une caisse pour subvenir aux frais de l'armée de l'Empire.

Les cours coalisés sont plus tourmentés d'angoisses que jamais, depuis que les évènements de la campagne actuelle ont manifesté à tous les peuples soumis encore à leur tyrannie le secret de leur impuissance réelle contre la force de la liberté; ils craignent que la république française ne finisse par les mettre hors de cuse & de trône, en ne donnant la paix qu'aux peuples qui auront secoué leurs chaînes & qui auront ainsi mérité d'être les alliés d'un peuple libre. Ah! si l'histoire a immortalisé un roi même, Gélon de Syracuse, pour avoir imposé pour toute condition de paix aux Carthaginois vaincus la loi de ne plus sacrifier leurs enfans, combien ne seroit pas plus mémorable dans les fastes de l'humanité la loi française qui rendroit ainsi la liberté à tous les peuples de la terre.

La terreur de tous les despotes mûrit elle-même cette grande pensée. On assure que Pitt a pris des mesures pour empêcher les agitations de l'Angleterre d'être connues sur le continent; c'est ce qui cause la rareté sans exemple des nouvelles britanniques. On suppose, avec quelque vraisemblance, que le despotisme ministériel qui blotit ainsi sous le rideau épais d'un secret extraordinaire, est en proie à d'étranges terreurs, dont il ne laissera connoître les causes qu'au moment qu'une

explosion subite & effective ne lui laissera plus la liberté de les dissimuler.

Depuis les désastres de la coalition, les émigrés français fuient courageusement loin des armées républicaines; les uns, comme Breteuil & Narbonne, se sont sauvés à la Haye; d'autres passent à Bologne, quelques autres ont passé par cette ville, Pétersbourg & Vienne ne leur paroissent presque pas des asyles assez sûrs; & quant à l'Italie, ils ne peuvent se résoudre à passer dans des états si mal défendus par la suspension expirante, & par des tyrans épouvantés eux-mêmes.

Tous les marchands de cette ville, qui sont suffisamment ruinés par les évènements de la guerre, viennent de recevoir l'ordre de l'être davantage, avec la défense de ne plus envoyer aucune marchandise dans les Pays-Bas.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 20 juillet, vieux style, (3 thermidor, style républicain).

L'évêque de Liege a quitté ses états hier matin: cette retraite annonce l'arrivée prochaine des François parmi le peuple liégeois.

Les généraux français & les représentans du peuple s'occupent sans relâche de faire respecter la discipline militaire & de maintenir la sûreté & la propriété des Belges. Le général Pichegru a fait publier la proclamation suivante, afin de prévenir tout désordre & toute vexation.

V E R T U , P R O B I T É.

Le général en chef de l'armée du Nord, à ses freres d'armes de ladite armée.

B R A V E S C A M A R A D E S,

Ce n'est pas assez de battre les ennemis extérieurs de la république, il faut détruire ceux qui, restés dans son sein, ne cherchent qu'à le dévorer: du nombre de ceux-là sont les lâches pillards qui, au lieu de respecter & de protéger la chaumière, y enlèvent tout ce qu'un malheureux y avoit amassé à la sueur de son front pour la subsistance d'une nom-

breuse famille. Il est tems de faire cesser de tels excès. Vous êtes témoins des mesures rigoureuses que j'ai prises pour y parvenir, mais le grand moyen dépend de vous; c'est vous qui devez vous débarrasser des scélérats qui vous déshonorent; vous devez les arrêter, les dénoncer & les faire punir; l'honneur vous le prescrit & votre intérêt l'exige; car votre sûreté sera bientôt compromise, si, multipliant nos ennemis par le pillage & la dévastation, vous faites soulever contre vous les habitans du pays.

Je vous invite donc, mes braves camarades, au nom de l'humanité, au nom de la patrie que vous défendez si bien, de respecter & faire respecter les propriétés, & de livrer à la sévérité des loix tous ceux qui s'écarteront de la probité républicaine.

Déjà le 13^e. régiment de chasseurs à cheval a exercé cet acte de justice: les chasseurs ont arrêté eux-mêmes & conduit dans les prisons deux coquins qui les déshonoroient.

*Extrait de l'ordre du commandant de la ville de Bruxelles.
Le général Huguin au magistrat de cette ville.*

Du 19 juillet.

Il est défendu aux habitans de cette ville de Bruxelles de renvoyer à l'aurore les soldats de la république française, qu'il leur est ordonné de loger: il est de même défendu aux magistrats de la ville de changer les ordres de logement qu'ils ont dérivé; & il leur est ordonné, pour ce service, de suivre les numéros des logemens des habitans.

Ita est. Etoit signé, H. Van Langhendonek.

F R A N C E.

De Paris, le 9 thermidor.

Beyran, adjudant-général de l'armée des Pyrénées-Orientales, écrit de Saint-Laurent de la Magna, en date du 23 messidor, la lettre suivante:

« Les fourrageurs ont été hier du côté d'Aldania, ne pouvant plus trouver du fourrage ailleurs, sans cependant pousser trop en avant. Le chef du 9^e bataillon de la Drôme, qui commandoit l'escorte, fit le rapport au général Augereau qu'il y avoit dans le valon une grande quantité de bled coupé & lié; le général Augereau ordonna d'y faire passer 900 hommes, pour protéger l'enlèvement du bled; les chevaux d'artillerie & de cavalerie ont servi à cet enlèvement; tout s'est fort bien passé, & le convoi a été amplement chargé & est arrivé à bon port. Pendant ce tems, l'Espagnol étoit sur les hauteurs; il s'engagea une fusillade très-vive de part & d'autre; nos braves républicains ont fait mourir la poussière à une grande quantité, en s'embuscant deux ou trois fois en faisant de fausses retraites. L'on a démoli un moulin qui fournissoit à l'ennemi des moyens de subsistance: il y avoit du bled & de la farine, qu'on a emporté. Nous avons eu dans cette affaire trois blessés, parmi lesquels est le citoyen Estève, commandant le 6^e bataillon de chasseurs, qui a reçu une balle à travers le gras de la fesse, ce qui fera très-peu de chose. Je ne dois pas laisser ignorer que nos camarades en se retirant ont emporté chacun une gerbe de bled; l'adjudant-général chef de brigade Bon, qui commandoit cette expédition, en a le premier donné l'exemple.

Signé, BEYRAN, adjudant-général.

Plan de la fête qui aura lieu le 10 thermidor, pour décerner les honneurs du Panthéon à Barra & Viala, faisant suite au rapport fait par David à la convention nationale.

A trois heures après midi, une décharge générale d'artil-

lerie part de la pointe occidentale de l'Isle de Paris; elle annonce la cérémonie.

Aussi-tôt le peuple se rassemble au Jardin National: sur l'amphithéâtre paroît la convention, dans le costume des représentans du peuple; chacun de ses membres tient à la main le symboïe de sa mission; elle est précédée d'une musique guerrière: les artistes-musiciens chantent une strophe analogue à la fête.

Après ce chant, le président de la convention monte à la tribune, & prononce un discours où sont développés aux yeux du peuple les traits héroïques de Barra & d'Agriol Viala, leur piété filiale; en un mot, tous les titres qui leur ont mérité les honneurs du Panthéon; puis il remet l'urne de Viala entre les mains d'une députation d'enfans choisis dans chaque section, du même âge que nos jeunes républicains; savoir, depuis 11 ans jusqu'à 13 inclusivement.

Les restes mortels de Barra, enfermés dans une urne, seront déposés entre les mains des meres dont les enfans sont morts glorieusement pour la défense de notre liberté: c'est à ces respectables citoyennes, également envoyées par les différentes sections, à porter ces restes précieux, gage immortel de la tendresse filiale dont cet héroïque enfant a donné des preuves si touchantes.

A cinq heures très-précises, une seconde salve d'artillerie se fait entendre.

Les députations des meres & des enfans se mettent en marche sur deux colonnes: le cortège est précédé d'un grand nombre de tambours, dont les sons lugubres & majestueux expriment la marche & les sentimens d'un grand peuple rassemblé pour la cérémonie la plus auguste.

Chaque colonne aura en tête les images de Barra & de Viala, dont les actions seront représentées sur la toile.

A la colonne de droite seront les députations des enfans; à celle de gauche, les députations des meres.

Le milieu des deux colonnes sera occupé par les artistes des théâtres, formant six groupes, qui marcheront ainsi qu'il suit:

Le premier groupe sera composé de la musique instrumentale; le second, des chanteurs; le troisième, des danseurs; le quatrième, des chanteuses; le cinquième, des danseuses; & le sixième, des poëtes, qui réciteront les vers qu'ils auront composés en l'honneur de nos jeunes héros.

Viennent ensuite les représentans du peuple, entourés de braves militaires blessés pour la défense de la patrie; le président de la convention donne la main droite à l'un d'entre eux désigné par le sort, & la gauche à la mere de Barra & à ses filles.

Le peuple ferme la marche.

De distance en distance, les tambours feront entendre leurs roulemens funebres, & la musique ses sons déchirans. Les chanteurs exprimeront nos regrets par des accens plaintifs; & les danseurs, par des pantomimes lugubres & militaires.

On s'arrête, tout se tait: tout-à-coup le peuple élève la voix, & par trois fois s'écrie: *Ils sont morts pour la patrie! Ils sont morts pour la patrie! Ils sont morts pour la patrie!*

Arrivés dans cet ordre devant le Panthéon, les deux colonnes se rangent chacune en demi-cercle, pour la serrer libre le milieu de l'enceinte, & donner passage à la convention, qui va se placer sur les degrés du temple. Toujours les jeunes enfans, les musiciens, les chanteurs, les danseurs & les poëtes, seront placés du côté de Viala; les meres, les musiciennes & les danseuses du côté de Barra.

Cependant, les urnes sont déposées sur un autel élevé au milieu de la place: autour de cet autel, les jeunes danseuses forment des danses funebres qui retracent la plus profonde tristesse; elles répandent des cyprès sur les urnes, au même

Enfant, les musiciens & les chanteurs déplorent les ravages du fanatisme qui nous a privés de ces jeunes républicains.

Un nouveau silence succède aux cris de la douleur : le président de la convention s'avance, embrasse les urnes, & les yeux élevés vers le ciel, proclame en présence de l'être suprême & du peuple, les honneurs de l'immortalité pour Barra & Agricola Viala. Au nom de la patrie reconnoissante, il les place au Panthéon, dont les portes s'ouvrent au même instant.

Tout change, la douleur disparaît, l'allégresse publique la remplace : & le peuple par trois fois fait entendre ce cri : *Ils sont immortels ! ils sont immortels ! ils sont immortels !*

L'airain sonne & les jeux commencent. Les tambours font retentir les airs d'un roulement guerrier, les danses d'un pas joyeux répandent des fleurs sur les urnes, on voit disparaître les cyprès ; les danseurs, par des attitudes martiales qu'accompagne la musique, célèbrent la gloire des deux héros ; les poètes récitent des vers en leur honneur, & les jeunes soldats font des évolutions militaires.

Le président de la convention nationale s'avance au milieu du peuple ; il prononce un discours après lequel les meres portent l'une de Barra dans le Panthéon, & les jeunes enfans celle de Viala.

Le président ferme les portes du temple, & donne le signal du départ. On observe pour le retour le même ordre qu'en allant.

Arrivé au jardin national, la convention reprend sa place sur l'amphithéâtre : le président fait un nouveau discours, dans lequel il retrace aux meres les leçons de vertus qu'elles doivent inspirer de bonne heure à leurs enfans, afin qu'ils se rendent dignes un jour des honneurs éclatans que la patrie vient de décerner à Barra & Viala ; il exhorte les jeunes soldats à venger bientôt leur mort, à se montrer toujours prêts, comme eux, à se dévouer glorieusement pour la défense de la patrie.

Le peuple termine cette mémorable & touchante cérémonie par les cris de vive la république !

La commission de l'instruction publique est chargée de l'exécution de la fête.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 8 thermidor.

- J. L. Moineau, 37 ans, né à Charleville, ex-vicaire ;
- J. Jentina, 52 ans, né à Châlons, ex-prêtre, à Anet ;
- B. F. Laboulaye, 50 ans, née à Fessanvillier, fille, ex-noble, à Anet ;
- J. Martin, 26 ans, né à Villeneuve, ex-curé ;
- M. A. Leroy, 21 ans, née à Paris, actrice, rue Feydeau ;
- F. Decaix, 59 ans, né à Aival, ex-curé, ex-prieur, à Venes ;
- J. Guillemetot, 56 ans, né à Bignac, ex-vicaire de Vincennes ;
- J. Buis, 41 ans, né à Villejuif, aubergiste, à Grayville ;
- J. B. H. Poffet de Minière, 45 ans, né à Orvan, conseiller au ci-devant parlement de Rouen ;
- J. F. Laurent, 39 ans, né à Senlis, épiciier, agent de la commission du commerce, à Chaillot ;
- J. B. Fournier, 27 ans, né à Loujumeau, ex-commissaire des guerres ;
- M. G. Ribreyreix, 57 ans, né à Coursac, ex-noble ;
- M. C. Senecère, 44 ans, née à Paris, veuve de Darmanetier, ex-maréchal de France, à Assly l'Univers, près Paris ;
- M. C. Lepelletier, 54 ans, née à Paris, ex-princesse de Chimay, à Illy ; près Paris ;

J. C. H. Clermont-Tonnerre, 74 ans, né à Paris, ex-dut, ex-lieutenant général, rue du Bacq ;

A. E. F. G. Crussol-d'Amboise, 67 ans, né à Aurillac, ex-marquis, ex-commandant de la ci-devant Normandie, ex-constituant, rue de Seve ;

C. P. Vigny, 26 ans, né à Paris, ex-noble ;

A. M. F. Nonant Piercourt, 30 ans, née à Paris, veuve de R. Narbonne Pellet, ex-comtesse, à Boulogne, près Paris ;

C. J. F. Manneville, 60 ans, née à Rouen, veuve de Colbert de Molyriers, ex-marquis ;

J. Frecot Lentz, 81 ans, né à Paris, ex-doyen du ci-devant conseil, rue des Peres ;

A. J. M. Bruny, 61 ans, né à Commune-Affranchie, ex-noble, ex-major, avec grade de colonel, &c.

L. C. Quevrio, 32 ans, née à Montdidier, femme de chambre de la femme Narbonne ;

G. Grammont, 44 ans, née à Paris, veuve d'Osun, maréchal-de-camp, ex-comtesse, ex-dame-d'atour de la femme capet ;

C. F. St-Simon, 70 ans, né à Paris, ex-évêque d'Agde, rue de Grenelle Germain ;

F. Lamprine Donze, 58 ans, née à Paris, veuve Querhoent, brigadier des armées, à Chambrev ;

H. C. Thiars, 72 ans, né à Paris, ex-comte, ex-lieutenant-général, ex-cordon bleu, rue des Champs-Élysées ;

M. F. Duplessy Chatillon Narbonne Pellet, 71 ans, née à Paris, ex-comtesse, à Boulogne, près Paris ;

T. F. Strainville, 26 ans, née à Paris, femme de Grimaldy Monaco, ex-princesse, rue de Grenoble ;

A. D. B. Viatte, 45 ans, né à Besançon, intendant de l'ex-princesse Monaco, rue des Filles-Thomas ;

G. M. Guichard, 51 ans, née à Paris, veuve de Vigny, ex-maitre des comptes de Paris ;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en entretenant, par l'émigration, des intelligences avec les ennemis de la république, en leur fournissant des secours, en préparant, de complicité avec le tyran, & par toutes sortes de manœuvres criminelles, l'aécantissement de la représentation nationale, & le rétablissement de la tyrannie, &c., ont été condamnés à la peine de mort.

L. M. A. Duffon, 52 ans, né à Paris, ex-marquis, ex-maréchal-de-camp, à Sevran ;

A. Coëffin-Labeyray, 29 ans, né à Labeyray, ex-noble, rue Denis ;

P. Rock, 30 ans, né à Montpellier, militaire, employé dans les charrois, à Vincennes ;

N. Archambeau-Renard-Ducoudray, 57 ans, né à Paris, ex-chevalier de l'ordre du tyran, rue des Fontaines ;

P. Loiferolles pere, 61 ans, né à Paris, lieutenant-général du ci-dev. baillage de l' Arsenal, rue Victor ;

C. L. Trudenne, 29 ans, né à Paris, conseiller au ci-dev. parlement de Paris, à Montigny ;

C. M. Trudenne, 28 ans, né à Paris, même qualité ;

J. V. Nicaud, 37 ans, né à Paris, conseiller au ci-devant parlement de Dijon, rue Taitbour ;

F. F. Demahé, 52 ans, né à Croissy, ex-noble, rue Portefoin ;

J. Beauisset, 43 ans, né à Pondichéry, ex capitaine de la garde du tyran, ex-vicomte ;

L. G. Dervilly, 43 ans, né à Paris, épiciier, rue Moutsetard ;

C. F. Dorival, 33 ans, né à Rivenne, ex-hermite, cloître St Benoît ;

C. J. B. Defollé, 57 ans, né à Paris, ex-constituant, à Vincennes ;

M. Cheser, 33 ans, né à Buzignac, femme Desolés;
P. Blanchart, 56 ans, né à Metz, ex-commissaire-général
de l'armée des Vosges;

E. D. Riquet, 50 ans, née à Toulouse, femme Cambon,
premier président du ci-devant parlement de Toulouse, rue
Neuve-Marc;

M. R. A. Jastud, 27 ans, né à Richebourg;

M. H. Sabine-Virivil, 31 ans, née à Paris, femme de
l'ex-comte de Périgord, rue de l'Université;

C. A. Brogniard, 44 ans, né à Monchette, ex-cure consti-
tutionnel de St-Nicolas-du-Chardonnet, rue des Bernardins;

P. Broquet, 80 ans, né à Courance, prêtre, rue Bergère;

C. Auger, 45 ans, né à Paris, officier de paix, rue Neuve-
Egalité;

M. P. Joseau, 44 ans, né à Chartres, ex-chef des bureaux
d'Amérique, cloître Benoit;

A. J. Bocher, 36 ans, né à Paris, ex-secrétaire de Bailly,
rue Avoys;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en
prenant part aux conspirations & complots de Capet & de
sa famille, en assassinant le peuple pour défendre la royauté,
en entretenant des intelligences avec les ennemis de la répu-
blique, en leur fournissant des secours, en participant aux
crimes de Bailly, de Lafayette & de Petion, en tâchant de
rompre l'unité & l'indivisibilité de la république, en conspirant
dans la maison d'arrêt, dite Lazare, à l'effet de s'évader &
ensuite dissoudre, par le meurtre & l'assassinat des représen-
tans du peuple, & notamment des membres des comités de
salut public & de sûreté générale, le gouvernement répu-
blicain, & de rétablir la royauté, ont été condamnés à la
peine de mort.

A. D. J. L. F. Duclos, 38 ans, né au Cap, ex-militaire,
rue Neuve-Egalité;

M. P. L. Prempain, 34 ans, né à Caen, ex-professeur de
mathématiques;

Co-accusés, ont été acquittés & reconduits dans la maison
d'arrêt, où ils étoient détenus pour autres causes.

Notz. C'est par erreur que P. E. Coustant, ex-minime,
se trouve dans la liste des condamnés d'hier; il a été reconduit
dans la maison d'arrêt sans avoir été jugé.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Collot-d'Herbois.)

Séance du 8 thermidor.

Les articles 12 & 16 de la loi du 29 septembre 1793, sur
la fixation du *maximum*, ne sont pas applicables aux adjudica-
tions des coupes de bois faites en bloc, ou à raison d'un
prix fixé par arpent ou autre mesure de surface. En consé-
quence, les adjudications des coupes des bois faites de cette
manière, soit pour le compte de la nation, soit pour celui
des communes, antérieurement à la loi du *maximum*, au-
ront leur plein & entier effet. La convention déclare nuls tous
jugemens rendus par les tribunaux, qui seroient contraires
au présent décret.

Robespierre monte à la tribune; il prononce un long dis-
cours contenant ses vues particulières sur le gouvernement
révolutionnaire & les moyens qu'il croit propres à sauver la
chose publique. — Quelques membres en demandent l'im-
pression & l'envoi à toutes les communes, ainsi qu'aux ar-
mées; d'autres demandent seulement l'impression, & pro-

posent l'ajournement de l'envoi, jusqu'à ce que les deux
comités de salut public & de sûreté générale aient fait un
rapport sur ce discours. — Après une longue discussion,
Bréard ayant observé que Robespierre avoit la faculté de faire
imprimer & publier son discours, la convention, sur la propo-
sition de cet opinant, décrète seulement qu'il sera imprimé
& distribué à ses membres.

Un officier de l'armée du Nord apporte les drapeaux pris
à Nieuport par les troupes républicaines; il donne des détails
sur les opérations glorieuses du siège de cette place. —
« Présenter à la convention le monument d'une victoire ré-
publicaine, dit le président, c'est annoncer le développement
de tout ce que l'amour de la patrie a d'héroïque & de sub-
lime. Nous sommes tous devant l'ennemi; le courage que
les représentans du peuple déploient ici, est le même que
celui que nos frères d'armes font éclater en immortalisant
les destinées de la république. » — On applaudit vivement.
Le discours & la réponse seront insérés dans le bul-
letin.

« Malheur à nous, dit Barrère, si les succès étoient en-
tendus froidement dans cette enceinte. (La salle retentit
d'applaudissemens & de cris *vive la république*.) C'est moins
pour nous qu'il faut recueillir ces applaudissemens, que pour
les armées à qui cette justice est due & que cette justice
encourage chaque jour davantage. Nieuport a été pris mal-
gré ses inondations: deux vaisseaux & cinq frégates anglaises
ont tiré inutilement pendant huit jours sur nos défenseurs.
Ces drapeaux sont le signe de la victoire, ils grossiront le
garde-meuble de la liberté, & le soldat républicain les mon-
trera avec fierté à ses petits-enfans. (Applaudissemens redou-
blés.)

« Anvers & la citadelle sont évacués par les âches coalis-
és, & sont au pouvoir des troupes de la république. (Ac-
clamations.) Tant de succès ne doivent pas cependant nous
amollir: les efforts du machiavélisme seront inutiles; nous
ne voulons pas extravaser dans l'Europe; cette population
glorieuse qui affermit la liberté par ses triomphes. . . . La
convention nationale est la première assemblée d'hommes
libres; elle déteste les rois, les tyrans & leurs infames sup-
pôts; elle saura frapper toutes les espèces d'intriguans, d'a-
mistes, d'autocrates, de contre-révolutionnaires. . . »

Barrère fait lecture de plusieurs dépêches: l'une, de Le-
combe-St-Michel, représentant du peuple, datée de Dune-
Libre, le 5 thermidor, contient une relation de la prise de
Nieuport. — Richard, représentant du peuple, écrit de Ma-
lines, le 6: « L'ennemi ne s'est pas cru à l'abri derrière les
remparts d'Anvers; il a évacué cette ville & la citadelle, Les
troupes républicaines y sont entrées aux acclamations d'un
peuple immense ».

« Anvers est pris, écrit de Bruxelles, le représentant du
peuple Laurent: je m'y rendrai demain. C'est la ville la plus
riche de la Belgique. Le désarmement & les contributions
iront leur train. Les émigrés sont fusillés ».

Ces dépêches & le rapport de Barrère seront insérés dans
le bulletin.

La fête de Barra & de Viala, qui sera célébrée décadi
prochain, devoit, aux termes du décret, commencer l'après-
midi; mais de cette manière, elle se seroit prolongée fort
avant dans la nuit, & auroit pris le sommeil des citoyens qui
travaillaient beaucoup, ont le plus grand besoin de repos. La
convention, d'après cette observation présentée par David,
décrète que la réunion des citoyens au Jardin-National aura
lieu décadi, à neuf heures du matin, afin d'être à midi sur
la place du Panthéon.